

# Les Balcons de l'Aigoual

## Parcours Art et Nature du Mont Aigoual

Le Mont Aigoual est un lieu mythique des Cévennes dont l'influence rayonne au sud par les garrigues jusqu'à la Méditerranée et à l'ouest par les causses jusqu'à Bordeaux. Certains affirment que par temps clair il permet d'embrasser du regard un quart de la France métropolitaine.

Second point culminant du Parc national des Cévennes après le Mont Lozère, le Mont Aigoual partage les eaux entre bassin méditerranéen et bassin aquitain. C'est un point d'intersection géographique qui est aussi à l'intersection de nombreuses activités humaines : scientifiques, environnementales et économiques. Aujourd'hui, l'ambition est de traduire les défis qu'impose l'Aigoual en une dimension artistique.

Pour l'été 2018 (du 1er juin au 31 octobre), les acteurs du territoire, concertés, souhaitent créer un parcours land art sur la Voie Découverte « les Balcons de l'Aigoual » située entre le Chalet rond de la station de ski de Prat Peyrot et l'Observatoire météorologique de l'Aigoual. Le présent appel à projet est lancé en direction des artistes du land art / art environnemental/ art nature pour la création de 7 œuvres, dont 2 œuvres à l'échelle du paysage, avec un budget de 5000 euros chacune et 5 œuvres à l'échelle humaine, pour un budget de 1000 euros chacune.

### 1. Présentation

Le massif de l'Aigoual est la première barrière montagnaise que rencontrent brutalement les vents chauds et humides en provenance de la mer Méditerranée. Son climat contrasté se caractérise par des précipitations intenses et des vents violents.

Du point de vue géologique, le massif est partagé entre haut plateau calcaire, versant atlantique aux reliefs granitiques tout en rondeurs et versant méditerranéen aux pentes vertigineuses creusées dans le schiste. De nombreuses sources et cours d'eau naissent sur le massif.

Le sommet de l'Aigoual bénéficie d'une large couverture forestière sur son versant sud. Situé en zone « cœur » du parc national des Cévennes, le Mont Aigoual est soumis à une réglementation spécifique au service de la protection des patrimoines (richesse biologique, qualité paysagère, patrimoine culturel).

Le parcours land art « les Balcons de l'Aigoual » s'ancre dans un territoire rural qui réunit des collectivités, des acteurs culturels et des habitants. La Communauté de Communes Causses Aigoual Terres Solidaires, en partenariat avec le Parc national des Cévennes, l'Office national des Forêts, et les départements du Gard et de la Lozère, a lancé un plan d'action ambitieux : le Pôle nature 4 saisons du Massif de l'Aigoual, visant le développement, l'organisation et la valorisation des activités sportives et culturelles de pleine nature sur le territoire intercommunal.

Piloté par la Filature du Mazel, le volet artistique de ce plan porte sur la création d'un parcours de land art à proximité du sommet de l'Aigoual, sur la Voie Découverte.

La portée de l'événement se veut à dimension nationale tout en revendiquant une forte dimension locale, donnée par la présence de nombreux artistes de toutes disciplines œuvrant

ou résidant sur le territoire. L'ambition est d'en faire un rendez-vous annuel pour les amateurs d'art et de nature.

Par la rudesse et l'amplitude de son climat, par l'exigence des défis humains pour vivre sur ses flancs et à son sommet, l'Aigoual offre un puissant terrain d'expérimentation. Ce présent appel est destiné aux artistes de land art en vertu de leur pratique et de leurs engagements envers la nature qui correspondent aux engagements et aux valeurs défendues par les organisateurs. Riche en biodiversité, en paysages, en ressources et en activités humaines, l'Aigoual invite les artistes inspirés par ses défis à s'inscrire dans cette dynamique locale et à la faire rayonner au niveau national, par la création d'œuvres sensibles, évolutives, construites à l'échelle du paysage.

## **2. Description de la Voie Découverte « Les Balcons de l'Aigoual »**

Le parcours land art prendra place le long et aux abords de cette voie localisée sur le versant sud du Mont Aigoual. C'est une portion déclassée de la route départementale D269 et qui par conséquent n'est plus autorisée à la circulation des véhicules motorisés (à quelques exceptions). La route conserve toutefois son rôle de voie au profit de déplacements doux. Les bornes du parcours sont figurées par le Chalet rond à l'ouest et en bas, et l'Observatoire météorologique de l'Aigoual, à l'est et au sommet.

Longueur : 4 km, dénivelé : 150 m.

Il y a 3 portions différentes.

Une première portion forestière, principalement peuplée de hêtres, présente une faible pente sur sa gauche et une pente plus appuyée sur sa droite. Une voie coupe-feu traverse perpendiculairement la forêt et ouvre le paysage.

Sa seconde portion est caractérisée par l'augmentation des pentes et l'ouverture sur le panorama montagneux. A gauche, la forêt fait place à une abrupte pente herbeuse que domine l'Observatoire météorologique.

La dernière portion (accessible aux véhicules) se situe dans le prolongement de la Voie Découverte, sur le versant nord, suivant la ligne de crête, entre le menhir de Trépaloup et l'Observatoire, sur le plateau venté et à végétation rase qui s'ouvre sur le causse.

Sur le parcours il n'y a pas de raccordement électrique possible, tout matériel électrique doit être autonome. Les artistes devront donc préciser les modalités (techniques, logistique, étapes planifiées) de la réalisation de leur œuvre : matériel utilisé, besoin en électricité, besoin en eau, moyens de déplacement et de transport des matériaux lourds, etc. La présence de véhicules motorisés est possible temporairement, notamment lorsqu'elle est justifiée par le transport de matériaux lourds, mais soumise à autorisation et doit être traitée en amont.

Le parcours est ouvert et accessible aux publics et autres usagers tous les jours et 24h sur 24. Il n'est pas surveillé.

## **3. Œuvres**

**Deux types de proposition sont attendus :**

Type I : œuvres à l'échelle du paysage, conçu pour une durée d'exposition minimale de 18 mois.

type II: œuvres de taille humaine, conçues pour une durée d'exposition minimale de 5 mois. Les œuvres doivent être originales.

Les œuvres doivent être conçues pour supporter les rudes conditions météorologiques qui règnent au sommet de l'Aigoual : pluies et neiges intenses, vents violents, brouillard persistant et fréquents.

La création de l'œuvre se fera intégralement in situ, majoritairement avec des matériaux naturels prélevés sur place, sur la période convenue et devra être achevée à la date convenue. Les œuvres doivent répondre aux critères environnementaux spécifiques au parc, notamment :  
-aucune introduction d'espèces vivantes.  
-pas d'installation sonore ou lumineuse, dans la mesure où elles seraient susceptibles de perturber les comportements naturels de la faune.

#### **Précisions sur les matériaux utilisables et les prélèvements**

Les matériaux principaux, qui constituent majoritairement l'œuvre, sont à prélever sur place. Les prélèvements étant soumis à autorisation, si la quantité des prélèvements dépasse les capacités du lieu, il est possible d'en importer localement dans le respect des essences d'arbre ou des types de roches.

Les matériaux de structure sont à limiter aux stricts besoins de construction : fixation, consolidation, ancrage. Ils ne doivent présenter aucun risque de pollution pour le milieu naturel (aucun produit instable susceptible de relarguer ses composés dans le milieu naturel, pas de peinture, ni de plastique ). Des dispositifs de scellement en béton sont envisageables.

#### **4. Parcours land art « les Balcons de l'Aigoual »**

##### **Communication**

Les organisateurs s'engagent à mettre en œuvre la promotion de l'événement ( presse, documentation, site internet).

L'artiste fournira courant avril 2018 un texte de présentation de son œuvre qui figurera dans le catalogue de la manifestation.

Un/e photographe professionnel/le sera mandaté/e pour la prise de vue de l'œuvre achevée ou de l'artiste en création.

Un vernissage sera organisé dont la date sera communiquée ultérieurement.

##### **Présence et accueil des artistes**

##### **A. Courant mars : rencontre technique-signature du contrat**

Cette rencontre aura lieu en amont de la période de création, sa date sera choisie en concertation avec chaque artiste. Elle a pour but de vérifier et valider le choix du site de création.

A l'issue de cette rencontre, l'artiste et l'organisateur procéderont à la signature du contrat. Ce contrat reprendra les conditions définies dans ce présent appel à projet et la proposition faite par l'artiste, éventuellement amendée par l'organisateur en ce qui concerne les conditions de solidité, de sécurité vis-à-vis du public et de la protection de l'environnement.

La présence à cette rencontre est obligatoire pour les artistes proposant un projet de type I, optionnelle pour les propositions de type II.

Pour les propositions de type II, le contrat sera signé à distance au plus tôt après la sélection des candidats.

##### **B. Mai-juin : période de réalisation**

L'artiste sera présent sur la période nécessaire à la création de l'œuvre, période qu'il aura préalablement définie dans sa réponse à l'appel à projet ( à déterminer entre le 1er mai et le vendredi 22 juin 2018, date butoir de réalisation des œuvres ).

Pour cette période, un hébergement à titre gracieux lui sera proposé ainsi que la restauration.

L'artiste sera autonome sur la construction de son œuvre en matière de main d'œuvre, d'outillage, de déplacements et de transports de matériaux. Cependant une aide ponctuelle ainsi que l'accès à un atelier sont envisageables. Une personne ressource sera à l'écoute des besoins ponctuels des artistes et sera chargée de la mise en relation avec les acteurs locaux.

L'artiste peut être accompagné d'un assistant mais les frais occasionnés par sa présence ne sont pas pris en charge par l'organisateur.

L'artiste doit pouvoir justifier d'une assurance en responsabilité civile pour la période de création de l'œuvre.

Des temps de rencontres et d'échanges avec le public seront organisés au cours d'une ou de deux journées maximum pendant la période de création (date(s) précisée(s) en concertation).

### C. Démontage

La présence des artistes lors du démontage des œuvres pour rendre le site à son état initial n'est pas obligatoire. Les modalités seront définies en concertation avec chaque artiste.

### 5. Budget

5000 € TTC par œuvre de type I (à l'échelle du paysage, prévues pour durée minimale de 18 mois).

1000 € TTC par œuvre de type II (taille humaine, prévues pour durée minimale de 5 mois).

Le budget alloué à l'artiste doit couvrir l'intégralité de ses dépenses pour la réalisation de l'œuvre, ses frais de déplacements, ses cotisations sociales obligatoires.

### 6. Dossier de candidature

Rédigé en français, le dossier sera adressé en version numérique uniquement, format PDF, un seul PDF par projet, 20 mégaoctets maximum (préférentiellement via [wetransfer.com](http://wetransfer.com)) à [lafilaturedumazel@gmail.com](mailto:lafilaturedumazel@gmail.com)

L'intitulé du PDF sera rédigé sous la forme aigoual\_nom de l'artiste\_titre de l'oeuvre.pdf

Exemple : l'artiste Bruno Dupont-Barbier propose une œuvre intitulée « Le Printemps », il nommera donc son PDF : aigoual\_dupontbarbier\_leprintemps.pdf

Date limite d'envoi : 31 décembre 2017.

Documentation annexe, photographies des lieux, cartes : [www](http://www)

Renseignements complémentaires : Claire Schneider 06 32 59 68 85.

Le dossier comprendra les pièces suivantes :

#### A. Artiste

- curriculum vitae relatant le parcours artistique du candidat (de chaque candidat en cas de proposition collective).

- coordonnées complètes du candidat : Pseudonyme éventuel / Nom / Prénom / adresse / numéro(s) de téléphone / adresse électronique / site internet / numéro d'adhérent à la Maison des artistes, Agessa ou équivalent pour les artistes étrangers / numéro SIRET ou équivalent pour les artistes étrangers.

- copie recto-verso de la carte d'identité (de chaque candidat en cas de proposition collective).

- références : une biographie synthétique, un texte de présentation de la démarche globale de l'artiste, des **photographies d'œuvres réalisées** ( maximum 10) avec mention des titre, medium, date, lieu et dimensions. Dans le cas d'œuvres de collaboration, la part de création du candidat doit apparaître distinctement.

#### B. Projet

- **dossier illustré** représentatif de la proposition artistique en situation permettant de visualiser les proportions de la création sur un des sites proposés (dessins, croquis ou photomontages).

- **fiche technique** détaillée comprenant: titre de l'œuvre / type I ou type II / dimensions envisagées / nature et quantité des prélèvements / principes de montage, fixation, ancrage et sécurisation / besoins en eau et électricité...

- **dates et durée de la période de création** : estimation du temps de travail/ modalités de rencontre avec le public

-lettre d'intention exprimant la démarche artistique envisagée en adéquation avec l'appel à projet

(Évocation des potentialités d'évolution de l'œuvre sur la durée).

- Tout autre information que l'artiste jugerait pertinente pour l'appréciation des qualités techniques et esthétiques et la mise en situation du projet qu'il propose.

## 7. Sélection des candidats

Les candidatures seront soumises à un jury composé d'un représentant de chacune des structures organisatrices et de 2 plasticiennes. Ce jury appréciera la qualité et l'originalité des œuvres présentées, la cohérence de l'ensemble du projet et son adéquation avec le cahier des charges.

Le jury pourra demander des informations complémentaires aux candidats.

Les décisions du jury sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats début mars 2018.

**Ce projet est cofinancé par :**

**L'Europe, la Drac Occitanie, la région Occitanie, la Communauté des communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires, Le pôle nature des 4 saisons du massif de l'Aigoual qui est cofinancé par l'Union Européenne par la voie du Massif central avec le fonds européen de développement régional et le Parc National des Cévennes.**

